

Bien organiser son chantier

Pour la canne à sucre, l'installation du matériel d'irrigation sur les parcelles ne peut se faire qu'à des moments bien précis, lorsque le terrain est dégagé :

- Soit **juste après la coupe de la parcelle** si la canne est déjà en place, ce qui facilite la mise en oeuvre et permet de bénéficier d'une reprise de végétation dans les meilleures conditions (aspersion).

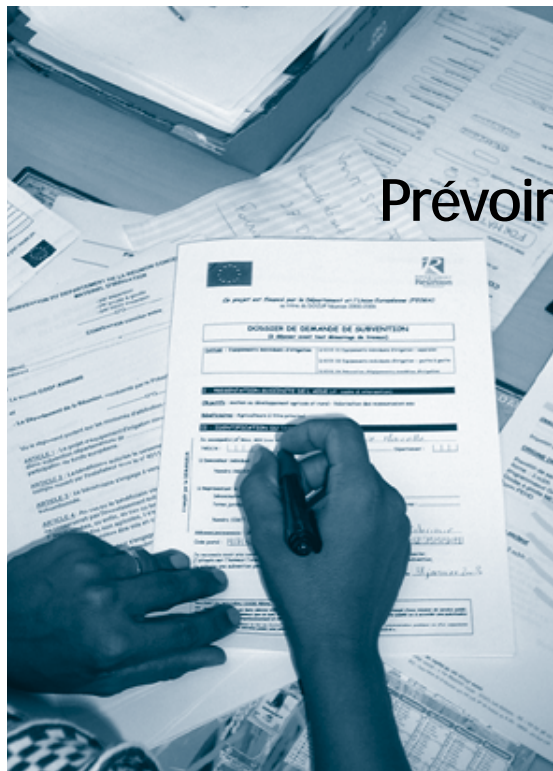
- Soit **au moment de la plantation ou replantation**, condition quasi-obligatoire si l'agriculteur a opté pour du goutte-à-goutte.

L'agriculteur doit véritablement assumer, lors de cette phase cruciale, un rôle de chef de chantier qui consiste à :

- **Tenir compte des délais incompressibles** liés aux différentes démarches administratives et obligations réglementaires, **s'assurer** que les dossiers de financements soient complets et acceptés, que les conditions en ce qui concerne le niveau requis de formation soient respectées, que les résultats et préconisations des analyses de sol aient été intégrés, ...

- **Veiller**, avec son technicien de zone, à la bonne coordination des différents intervenants sur le chantier, notamment le fournisseur-installateur du matériel d'irrigation, et les organismes en charge des travaux d'aménagement et de replantation sur son exploitation.

- **Programmer** la disponibilité et la livraison sur le chantier des boutures, engrais, bétel, suxon, ...



Prévoir un délai suffisant

Quatre mois représentent un objectif de délai réaliste pour mener de front et finaliser les travaux d'aménagement de terrain, ceux liés à la replantation et l'installation et la mise en service du matériel d'irrigation sur les parcelles.

Il s'agit de faire en sorte qu'aucun de ces éléments ne vienne arrêter ou retarder le chantier, sous peine de perdre une année de récolte, et de prendre des risques importants aux niveaux financier et environnemental (risque érosif accru sur sol nu, notamment dans les pentes et en saison de fortes pluies).